

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 18 (1880)  
**Heft:** 22

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185804>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Notes sur quelques anciens usages vaudois.**

Recueillies de diverses conversations avec des vieillards, surtout à Dommartin et à Lavaux, et lues à la Société d'Emulation à Vevey, le 23 février 1824.

(Voir le *Conteur Vaudois* du 17 avril).

Un des plus fameux charivaris dont on ait gardé le souvenir est celui que les jeunes gens de la paroisse de St-Saphorin en Lavaux entreprirent en 1797. Ils parcouraient à chaque fois tous les villages dépendant des deux cures de cette paroisse. Le baillif les fit menacer inutilement. Enfin, comme ce magistrat redoutable commençait à se fâcher tout de bon, les autorités locales lui dénoncèrent quelques-uns des acteurs, qui furent cités à comparaître au château de Lausanne. On les mit en prison, mais on ne savait pas qu'ils avaient été suivis secrètement par 3 ou 400 des leurs qui arrivèrent bientôt dans la cour demandant la liberté des détenus et disant qu'ils étaient tous coupables autant qu'eux.

Le baillif, trop faible peut-être, se laissa persuader, se contentant de dire aux détenus relâchés qu'on les ferait juger ensuite et de recommander à chacun de se débâter pour traverser la ville. Ils obéirent tous, mais ils s'attendaient tous sur la place du Grand-Pont, à Lutry, où les garçons de cette ville leur apportèrent le vin d'honneur. Ils continuèrent ensuite leur route jusqu'à St-Saphorin, où ils se débâterent. On prétend que le baillif fut fortement improuvé, mais quoi qu'il en soit, les enquêtes ne se prolongèrent pas et ceux qui en furent les victimes ne furent condamnés qu'à des amendes assez légères, qu'ils eurent soin de répartir entre eux tous. On présume que les approches de la révolution et la bonne note que s'étaient faites à Berne les IV paroisses de la Vaux, contribuèrent à faire ainsi passer l'éponge sur toute cette affaire. Mais revenons à notre sujet.

Ceux qui ne veulent pas contribuer lors de leur mariage aux divertissements de la jeunesse ne sont pas les seuls que l'Abbaye des garçons condamne au charivari. On le fait quelquefois à ceux que le public croit coupables d'actions indécentes que les lois ne peuvent pas atteindre ou qu'elles paraissent traiter trop doucement. Dans quelques villages, on le faisait même aux jeunes garçons qui épousaient de vieilles veuves ou aux veuves qui épousaient des garçons. Dans certains cas scandaleux, on substituait aux charivaris dans les paroisses de la Vaux ce qu'on appelle le *Cri des vignes*. Voici en quoi il consiste. Dans le temps des grands ouvrages et surtout en *effeuilles* ou en vendanges, lorsque des bandes de travailleurs se voient de loin en loin sur tous les coteaux, une des bandes interpelle la bande voisine, et il s'établit à voix la plus haute possible un entretien sur le sujet en question. On entremêle les récits de tout ce qu'on peut trouver de plus burlesque et de plus malin. Le patois est le langage admis et on recherche les phrases courtes et sententieuses.

La bande qui a commencé laisse, de moment en moment, à la bande qu'elle a interpellé, le temps d'interpeller à son tour la bande suivante, et ainsi de bande en bande, tellement qu'on a entendu ces cris se propager de proche en proche depuis les portes de Vevey au village de Pully, où le vignoble est interrompu. De temps en temps toutes les bandes poussent des cris ou huchent de concert, ce qui fait un vacarme épouvantable sur tous les points à la fois de cet espace, qui est de plus de 3 lieues. La dernière de ces scènes bruyantes a eu lieu en 1798, à l'occasion de deux filles de Cully, qui se laissaient courtiser par deux soldats français. Et comme le lieu choisi par les amoureux pour se conter fleurette était situé derrière les buttes du tirage, le *Cri des vignes* fut : *Gare la première* ou *Gare la seconde*. C'est ce qu'on crie au marqueur de la cible à laquelle on vise. Cette allusion au lieu du rendez-vous désignait suffisamment, sans les nommer, les personnes qu'on avait en vue.

Le singulier usage que nous venons de décrire prit fin après la Révolution. Les charivaris même sont moins fréquents, et les abbayes de jeunes gens plus modérées, les lois en réprimant les abus avec plus d'énergie qu'autrefois. Car il fut un temps où l'on ne pouvait danser qu'aux noces, ce qui explique l'ardeur avec laquelle la jeunesse faisait le charivari aux époux qui cherchaient à les priver de ce privilège. Les règlements souverains sont même allés jusqu'à fixer le nombre des danses que chacun pouvait y faire. Cette rigueur était fondée sur la crainte des rixes quelquefois sanglantes et des désordres de toute espèce auxquels se portaient les jeunes gens privés de vin pendant toute l'année et qui s'en dédommageaient avec excès dans ces occasions.

Tserdena, le 26 de mai 1880.

Monsu le Rédacteu,

Vo z'ô publié l'autro dzoï onna dzanlhie qu'on a betâie su le cotson de clliau de Tserdena, kâ ne sé pô se jamé clli pouro *Six pouces* l'a fé et det onna parôre bedannéri. Dein ti lè ca, no sein prau solido et prau crâno po no fotre de cein qu'on pau dere su noutron compto. Cein que me fô pliési, l'est d'itre assurô que n'est pas voutron secretéro po le patois que l'a grifounô cllia grandoise, puisque l'est bordzô de Tserdena et que l'est on bon bougro. Se n'ein irè autrameint, sarai onna vergogne po noutra quemouna d'avô à fére à n'on parô citoyein.

Voutre n'histoire dô veni de pê Vevô, que l'est binsu on caca-povre que l'a fabrequôie; eh bin! monsu, vo vé derè, mè, porté on dit *caca povre* à clliau brama-fan de pê Vevô, kâ vu bin frémô avoué vo po quartetta que vo le séde pô. Lâi a dza grand teimps que l'ont étô batsi dinsè; l'est ein dize-sa-ceint-noinantè-six. Attequie porté :

On matin de la St-Déni, ion de pê Pauilly vô

arrevô tot proutso dè se n'hotô on cer asse gros què on bi bourisco, avoué dâi coirnès grantès quemìn onna bouna bécllire brantcha, po ramo lè pôs. *Souri*, que l'irè tot solet et que n'avô rein po déguèlhi ci animau, soo pè derrô la grandze et tracé avau Tserdena queri dau sécoi. Remontè avoué 'na dozanna dè lurons armô d'atreints et dè fortès et retrauvè le cer dein on botsalet dè bou tot pri dè la mâison. Quemìnçont la batià; mô, sâlu! ci bougro dè boco satè quemìn on diablo; fot lè quatre fai ein l'ai *Pirô dè l'Hautbozon et Nitiet*, pu, atteque-lo avoué ti lè gaillâ apri avau la Pérâza, le Rio Brediet, Tserdena; s'eimbantsè avau la Tsenaletta, le teradzo, Corseau et arrevè quemìn la foudre à Vevô, vai la Grenetta. Lâi avô le petit martsì ci dzoì et onna tropa dè guegnemetsès que pequâvont le séla, lè mans dein lè fattès. Clia beinda dè bedans que n'aviont jamé yu 'na bîte parôre, la prignonnt po le diablo, et atteque-lè à boeilô au sécoi, au fû, à corrè decé, delé, sein savô iô l'ein ironnt; sè bouteculont, sè culapètonnt lè z'ons su lè z'autro, que cein baillô onna vretablia impécalôie. Dein sti teimps lè Tserdignolets attrapont le cer, que l'avô sautô au lé et que grulôvè dè poire; le fottont bôs, et tot inorgollis, remontont avoué su Tserdena, po fère la noce.

Mô y parait que dein la déroutè, clia dè Vevô ont tant z'u la fringôla et tant mau au veintro, qu'èin remonteint le martsì, lè Dzorâtô ont du sè boutsì le nô et que batsironnt ein recaffeint quemìn dâi fous, lè z'amis dè Vevô, lè « caca-povre. »

*On Tserdignolet.*

### Une indiscretion.

(Fin).

Cette situation ne se prolongea pas longtemps. Le lendemain Fernand arriva. Jamais sa physionomie n'avait autant réflété la joie et l'espérance, jamais je ne l'avais vu aussi expansif; il déployait une grâce et un entrain dont je ne l'aurais pas cru capable; il avait pour moi des attentions charmantes et semblait chercher à me faire oublier sa froideur d'autrefois.

Sur le soir il me prit à part.

— Ma chère Constance, me dit-il, voulez-vous m'accorder la faveur d'un entretien de quelques instants ?

Je le conduisis à ma tonnelle favorite. Les premières ombres du crépuscule commençaient à envelopper la campagne. On était à cette heure indécise où la nature revêt un charme de douce et poétique mélancolie; les hirondelles sillonnaient l'air de leur vol rapide, la bergeronnette faisait entendre son cri plaintif, les insectes bourdonnaient autour des fleurs, dans le lointain retentissait la vague mélodie du pâtre qui ramenait ses troupeaux; j'attendis anxieuse et troublée, j'essayais de me rappeler les réponses que j'avais préparées, ma mémoire rebelle ne me les fournissait pas.

— Constance, me dit Fernand, ne vous a-t-on parlé de rien ?

— De rien, répondis-je.

— Je vois que votre mère a été discrète. Il s'agit d'un mariage, ne le soupçonnez-vous pas ?

— Du vôtre ?

— Oui, du mien. Il y a longtemps que j'aime celle dont je viens solliciter la main, je l'ai bien étudiée et je n'ai pas surpris en elle un mouvement dont elle ait à rougir, dont j'aie à m'alarmer. J'ai reconnu en elle toutes les qualités, toutes les

délicatesses qui peuvent assurer le bonheur de celui dont la destinée sera liée à la sienne. Votre mère a encouragé mes espérances, et je me dis qu'elle consent, puisqu'elle est ici; cependant moi qui ai assisté à bien des tempêtes, qui ai pris part à plus d'une scène d'abordage, je me sens tremblant et craintif; il faut, Constance, que vous soyez mon avocat auprès de votre cousine.

— De ma cousine! m'écriai-je d'un ton qui aurait appelé son attention si lui-même n'avait été profondément ému.

L'obscurité l'empêcha de voir l'altération de mes traits, la pâleur de mon visage. Ainsi c'était ma cousine qu'il aimait, quand je le voyais si empressé, si aimable avec moi, c'était l'expression du bonheur qu'il éprouvait en pensant à elle. J'étais comme foudroyée de cette découverte. Pour ne pas me trahir, je m'empressai de lui promettre ce qu'il me demandait, et de le quitter pour aller trouver ma cousine qui se promenait avec ma mère dans l'allée voisine.

— Je parie, dit ma mère en me voyant, que tu es chargée d'une haute mission diplomatique, tu arrives trop tard, la victoire est gagnée, victoire facile et peu disputée; allons, Fernand, venez donc, on vous attend pour les ratifications.

Je m'esquivai pour ne pas assister à cette scène d'effusion et gagnai ma chambre. Je ne sais combien de temps je restai dans l'obscurité en proie au dépit et au chagrin, envainement par mes réflexions la blessure de mon cœur ulcéré, murmurant des récriminations contre ceux que j'accusais de ma déception. Tout à coup je sentis une main qui se posait doucement sur mon épaule, c'était celle d'Isabelle.

— Pardonne-moi, me dit-elle, je t'ai blessée par mon silence et par ma réserve; oui, je prévoyais l'issue que devait avoir mon voyage, mais on m'avait recommandé la discrétion, je n'aurais cependant pas pu garder pour toi mon secret, si tu avais encouragé ma confiance, mais tu m'as repoussée, pardonne-moi; il n'est pas possible qu'en un jour comme celui-ci, mon bonheur soit troublé par la pensée d'un chagrin que je causerais à mon amie, à ma sœur.

Ah! l'excellent cœur! ah! l'aimable et affectueuse nature! sa voix prenait des inflexions d'une douceur infinie, ses accents m'allaient au plus profond du cœur. La réalité m'apparaissait alors sans voiles, je comprenais qu'à moi seule je devais m'en prendre de mes souffrances. La lumière se faisait enfin en moi. Le mal était dans mon cerveau troublé par les fumées de l'orgueil, non dans mon cœur. Si haut que je dusse placer Fernand dans mon estime, je n'avais pas d'amour pour lui, j'avais beau m'interroger, je n'en trouvais pas chez moi; mais je m'étais revoltée à la pensée de le voir porter à une autre l'hommage que je réclamais pour moi-même. Folle, folle que j'étais, j'avais laissé la vanité étouffer en moi tous les autres sentiments et fausser ma raison. Mille réflexions surgissaient en moi à la voix affectueuse de ma cousine, je me sentais humiliée en me comparant à elle; je la serrai dans mes bras, tout mouvement d'irritation et de dépit était banni de mon âme, j'étais guérie.

Je pus apporter dans les préparatifs de la noce cette quiétude, cette sérénité d'esprit qui prouvaient que je m'associais sans arrière-pensée au bonheur de ceux dont j'étais entourée. Fernand ne pouvait soupçonner l'orage qui avait grondé en moi; en voyant mon visage joyeux, en entendant l'expression de ma gaieté franche et expansive, il me disait:

— Chère petite cousine, soyez toujours ainsi, vous vous révélez à nous avec tous les trésors que jusqu'à ce jour vous vous plaisiez à cacher à vos amis.

Depuis, jamais les pensées malsaines ne se sont réveillées en moi, j'étais à l'abri des tentations ridicules qui avaient un instant compromis mon avenir. Ma vie s'est écoulée heureuse et sans trouble au milieu de ceux que j'aime, mais parfois me revient le souvenir de la lettre et des conséquences qu'avait failli avoir mon indiscretion, ne puis-je pas dire alors: Quand j'étais curieuse et coquette ?

— Oui, mais qui sait si, sans cette leçon, vous seriez aujourd'hui l'adorable grand-mère que nous apprécions tous comme elle le mérite!

LOUIS COLLAS.